



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1995/80
3 juillet 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1995
Genève, 26 juin-28 juillet 1995
Point 5 e) de l'ordre du jour

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS DES
ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES : PROMOTION
DE LA FEMME

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international
de recherche et de formation pour la promotion de la femme

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	1 - 2	3
II. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1994 : RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT, AXÉ PARTICULIÈREMENT SUR LES PRÉPARATIFS DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES	3 - 61	3
III. QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES	62 - 82	13
A. Projet de programme d'action	62 - 70	13
B. Activités de suivi	71 - 82	15
IV. CONTRIBUTION DE L'INSTRAW À LA CÉLÉBRATION DU CINQUANTENAIRE DE L'ONU	83 - 84	17

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
V. INCIDENCES DES RÉCENTES DÉCISIONS INTERGOUVERNEMENTALES CONCERNANT L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME ET LE RENFORCEMENT DE L'INTERACTION ENVISAGÉE AVEC LE COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES, LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME, LA DIVISION DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET D'AUTRES ORGANISMES; RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION ENVISAGÉ ENTRE L'INSTITUT ET LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FEMME APRÈS 1995 . . .	85 - 97	18
VI. INTERLOCUTEURS DE L'INSTITUT	98 - 117	21
VII. RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE . . .	118 - 119	23
VIII. RÉVISION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE DE L'INSTITUT	120 - 147	24
IX. AUTRES QUESTIONS LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT	148 - 156	27
X. DATE DE LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL	157 - 158	29
XI. ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DE SA QUINZIÈME SESSION	159	29
XII. ORGANISATION DE LA SESSION	160 - 176	29

Annexes

I. BUDGET RÉVISÉ ET PROGRAMME DE TRAVAIL : PROPOSITIONS FAITES PAR LA DIRECTRICE PAR INTÉRIM AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION DE LA FEMME	34
II. DÉCLARATION FAITE PAR JACQUELINE MALAGÓN À LA QUINZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION DE LA FEMME	36

I. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. À sa quinzième session, le Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW) a examiné les travaux réalisés par l'Institut durant la première période de l'exercice biennal 1994-1995, et plus particulièrement les travaux préparatoires qu'il a effectués en vue de participer à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

2. Il appelle l'attention du Conseil économique et social sur les conclusions auxquelles il a abouti concernant le programme global d'action de l'Institut (voir sect. II) et les questions opérationnelles et budgétaires (voir sect. VIII).

II. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1994 : RAPPORT
INTÉRIMAIRE SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT, AXÉ
PARTICULIÈREMENT SUR LES PRÉPARATIFS DE LA QUATRIÈME
CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

3. Au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Directrice par intérim a expliqué que les documents INSTRAW/BT/1995/R.2 et INSTRAW/BT/1995/INF/2/Add.1 avaient été établis en application du programme de travail de l'INSTRAW, qui était déjà en cours d'exécution lorsqu'elle avait pris ses fonctions à l'Institut. Elle a estimé que la meilleure façon de procéder était de demander à chaque membre de l'Institut directement responsable d'une partie du programme de présenter au Conseil les travaux exécutés durant cette période. Se référant à la première partie du premier document, elle a brièvement exposé la participation de l'Institut aux conférences préparatoires régionales de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. À ce propos, elle a souligné que l'Institut avait activement participé aux préparatifs et avait présenté des publications et de la documentation.

1. Participation aux préparatifs à l'échelon régional

4. La première conférence préparatoire régionale (deuxième Conférence ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur l'intégration des femmes au développement, tenue le 7 juin 1994) a été organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Le représentant de l'INSTRAW à la Conférence a brièvement décrit les thèmes directement liés aux travaux de l'Institut. L'expérience de l'Institut pouvait être utile pour des questions importantes comme la compilation de données statistiques relatives aux migrations des femmes et la mise au point de méthodes permettant de mesurer et évaluer le travail non rémunéré. L'INSTRAW étudiait les possibilités de collaboration avec la CESAP.

5. La Directrice par intérim a ensuite présenté la contribution de l'INSTRAW à la deuxième conférence préparatoire régionale (sixième Conférence préparatoire régionale sur la participation des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue du 20 au 25 septembre 1994), organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). À son avis, l'une des conclusions les plus importantes de la

/...

Conférence était que les systèmes de comptabilité nationale ne rendaient compte ni de la contribution des femmes à l'économie nationale ni de l'activité du secteur non structuré, dans lequel les femmes étaient nombreuses à travailler. L'INSTRAW pouvait contribuer à définir des indicateurs permettant de déterminer les besoins des femmes et les modalités de répartition des ressources.

6. C'est la Commission économique pour l'Europe (CEE) qui a organisé la troisième conférence préparatoire régionale (réunion préparatoire régionale de haut niveau de la Commission économique pour l'Europe, tenue du 17 au 21 octobre 1994). La Directrice par intérim a indiqué les quatre principaux thèmes abordés : a) condition des personnes âgées; b) affaiblissement des structures sociales; c) condition de la femme dans les pays en transition et incidences des changements intervenus dans les domaines social, économique et politique; d) situation des veuves. Lors d'une réunion informelle tenue durant la Conférence, les interlocuteurs de l'INSTRAW ont décidé que quatre d'entre eux (Canada, Cuba, Italie et Sri Lanka) assisteraient en qualité d'observateurs à la réunion du Conseil d'administration de l'Institut en 1995. Pour diverses raisons, seul l'interlocuteur de l'INSTRAW à Cuba a pu être présent.

7. La quatrième conférence préparatoire régionale (réunion préparatoire régionale arabe, tenue les 9 et 10 novembre 1994) a été organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). L'interlocuteur de l'INSTRAW en Italie y a assisté. La Directrice a fait savoir au Conseil que l'Institut avait d'abord eu l'intention d'organiser, en collaboration avec la CESAO, un séminaire sous-régional sur l'évaluation des besoins en matière de formation et de recherche des femmes arabes des régions relevant de la CESAO et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avant la conférence préparatoire de Genève. Des problèmes d'ordre logistique avaient toutefois contraint les deux organisations à différer le séminaire.

8. La quatrième réunion préparatoire régionale (cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue du 16 au 23 novembre 1994) a été organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA). La Directrice par intérim et un membre de l'Institut, qui y ont assisté, ont exposé au Conseil les grandes lignes de la Conférence et la contribution de l'INSTRAW. La Directrice par intérim a souligné qu'il était nécessaire de traduire les publications de l'Institut dans d'autres langues de la région. Dans le Programme d'action pour l'Afrique, l'accent était mis sur l'éducation des femmes, y compris en matière d'environnement, et sur la place respective des hommes et des femmes dans le développement, questions abordées dans plusieurs résolutions. Le Plan d'action relatif aux organisations non gouvernementales soulignait que ces dernières devaient renforcer leurs structures et établir des liens plus étroits avec les gouvernements et les agences de développement. Il importait également de défendre la liberté de la presse, afin que les médias puissent contribuer à l'éducation des femmes. La Conférence avait décidé que le Plan d'action devait prendre en compte les besoins des filles et des jeunes femmes, et qu'il convenait d'inciter des hommes jeunes à participer activement aux débats sur les questions économiques et sociales et les questions de parité entre les sexes.

9. Les représentants de la CEPALC et de la CEA ont de nouveau souligné qu'il importait que l'INSTRAW et les commissions régionales poursuivent leur collaboration et maintiennent les liens qui les unissaient. À ce propos, la

représentante de la CEA a proposé de mettre au point une méthode qui permettrait à l'INSTRAW d'élaborer des programmes conjoints avec chaque commission régionale. Elle a indiqué que les travaux de recherche de l'Institut étaient liés au Programme d'action pour l'Afrique et pouvaient être traduits en actions et stratégies concrètes pour la promotion de la femme. Elle a ajouté que, bien que l'Institut et les commissions régionales n'aient pas défini un cadre de coopération précis, ils avaient déjà réalisé de nombreuses opérations conjointes.

10. La Directrice par intérim a accueilli avec satisfaction l'intervention des représentants des deux commissions régionales et a appelé l'attention du Conseil sur la nécessité de maintenir la collaboration de l'Institut avec les commissions et de mettre en oeuvre une série de plans et programmes régionaux d'action. Elle a ajouté qu'il convenait de définir, pour chaque région, le financement et les priorités des activités communes.

11. La Directrice par intérim a fourni au Conseil des informations sur la participation de l'Institut à plusieurs réunions interinstitutions visant à renforcer la coordination dans le système des Nations Unies.

2. Présentation du rapport intérimaire

Préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

12. La Directrice par intérim a fait savoir au Conseil que l'INSTRAW préparait deux séries d'activités spéciales pour la Conférence, l'une sur les ressources naturelles, l'autre sur l'émancipation de la femme. En vue du Forum, l'Institut a organisé quatre tables rondes sur les sujets suivants : a) médias et femmes des pays en développement : stratégies pour une diffusion universelle; b) mesure et évaluation du travail non rémunéré à l'aide de données sur l'utilisation du temps; c) les femmes, l'eau et l'assainissement; d) habilitation économique et politique de la femme. Les membres de l'Institut chargés de l'organisation des tables rondes ont brièvement exposé le thème et les objectifs de chacune d'entre elles.

13. La Directrice par intérim a présenté le rapport figurant dans le document INSTRAW/BT/1995/R.2 sur l'exécution de programmes de recherche et de formation, et a demandé aux membres de l'Institut concernés d'exposer en détail les travaux réalisés.

Habilitation politique et économique

14. On a décrit les résultats de l'analyse de l'effet des projets de crédit différencié par sexe, effectuée au titre du sous-programme sur l'habilitation de la femme. Il avait été suggéré d'inclure une brochure supplémentaire dans l'INSTRAW Gender Training Portfolio on women's and development (Dossier de formation antisexiste sur les femmes et le développement), mais on avait finalement décidé de ne pas la publier. L'une des raisons invoquées était qu'il avait été impossible de déterminer comment traiter le sujet, car plusieurs autres institutions et agences, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, établissaient aussi des documents sur cette question. Dans ce contexte, le représentant du Centre international de formation de l'OIT a fait

savoir au Conseil que le Centre, en collaboration avec l'OIT, avait élaboré un dossier d'information contenant une brochure sur les résolutions et conventions relatives aux droits des travailleuses, des affiches et des cassettes vidéo. En 1994, le Centre a publié, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, un aide-mémoire sur les femmes et les droits de l'homme.

15. On a présenté et distribué au Conseil la dernière version manuscrite d'une brochure intitulée "Prise en compte de la sexospécificité dans la planification du développement", qui devait paraître en septembre 1995. Un membre du Conseil a évoqué le débat sur le terme "égalité", lancé à la deuxième Conférence ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur la participation des femmes au développement, tenue à Jakarta en juin 1994. Il a fait savoir au Conseil que, "en raison des divergences d'opinion quant à la définition et à la finalité de l'égalité", la délégation indonésienne avait proposé de remplacer ce terme par "collaboration harmonieuse entre les hommes et les femmes dans leur intérêt mutuel". Le Conseil a toutefois fait remarquer que l'"égalité" étant l'un des trois principaux thèmes de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'INSTRAW devait lui aussi continuer à l'utiliser.

16. Un membre du Conseil a rappelé que l'INSTRAW devait étendre ses activités dans ce domaine aux États arabes et au Moyen-Orient.

Femmes, statistiques et indicateurs

17. On a ensuite présenté les activités en cours au titre du sous-programme sur les statistiques et indicateurs concernant les rapports sociaux entre hommes et femmes, ainsi que les résultats obtenus.

18. L'INSTRAW poursuivait sa collaboration avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, d'autres institutions du système des Nations Unies et les commissions régionales. Il serait l'un des principaux commanditaires de la deuxième édition de Femmes dans le monde, qui devait être publié à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

19. L'attention du Conseil a été appelée sur le fait que plusieurs pays européens avaient demandé qu'on organise des ateliers sous-régionaux sur les statistiques concernant les femmes. Les membres du Conseil ont appuyé la proposition, en soulignant qu'il importait d'organiser ce type de réunion dans les pays en transition, notamment ceux de la communauté des États indépendants (CEI).

20. Il était prévu de présenter à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes les publications suivantes : "Migration des femmes : méthodologie de la mesure et de l'analyse des migrations intérieures et internationales"; "Mesure et évaluation d'une contribution non rémunérée : comptabilisation du temps passé et du produit de l'activité"; "Accès des femmes au crédit : pourquoi est-ce important?"; "Analyse de l'impact des projets de crédit sur les femmes dirigeant une micro-entreprise".

Les femmes et l'environnement

21. On a fait savoir au Conseil qu'au titre du sous-programme sur les femmes, l'environnement et le développement durable, les principales activités programmées pour la période considérée avaient été menées à bien, avec d'excellents résultats.

22. L'Institut avait organisé trois stages nationaux de formation sur les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement¹ : l'un au Guyana (40 participants) et les deux autres en Namibie (34 participants) et en Équateur (48 participants). Les résultats étaient très satisfaisants. Le module de formation sur les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement avait été traduit en espagnol, sur place. L'interlocuteur national de l'INSTRAW en Équateur avait par la suite organisé cinq stages de formation complémentaire auxquels 154 personnes avaient participé.

23. Le module de formation sur les femmes, la gestion de l'environnement et le développement durable, mis au point par l'INSTRAW en 1994 et 1995, en coopération avec le Centre de formation internationale de l'OIT, a été présenté au Conseil par un membre de l'INSTRAW et le représentant de l'OIT. Il a été recommandé d'organiser en 1995, dans les pays en transition, un séminaire visant à présenter le module en question (voir également les paragraphes 151 et 152).

24. L'attention du Conseil a été appelée sur le système d'établissement de rapports et sur la coopération entre l'INSTRAW et le système des Nations Unies dans le domaine "femmes et eau, énergies renouvelables et développement durable". Compte tenu de la spécificité du mandat de l'Institut, il était nécessaire de renforcer la coordination des activités exécutées dans ce domaine par le système des Nations Unies. Le Conseil a donné son approbation pour que l'Institut présente un rapport sur ces questions à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

25. L'attention du Conseil a été appelée sur la nécessité de mettre à jour les modules de formation sur "les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement" et "les femmes et les sources d'énergie renouvelables". Le Conseil a recommandé d'allouer des fonds à cette fin.

26. Le Président et certains membres du Conseil ont demandé des informations sur l'évaluation de plusieurs stages de formation organisés par l'INSTRAW. Il a été indiqué que l'on procédait à trois évaluations : avant, pendant et après les stages. Il était néanmoins nécessaire d'inclure dans tous les sous-programmes un suivi et une évaluation systématique des stages et d'allouer à ces derniers un budget suffisant.

¹ Stage national de formation sur les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, Windhoek, 20-25 janvier 1994 : rapport distribué au Conseil. Les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement : stage de formation, Georgetown, 31 janvier-4 février 1994 : rapport disponible. Stage national de formation sur les femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, Quito, 27 juin-1er juillet 1994 : rapport en cours d'élaboration.

27. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'allouer des fonds aux activités de suivi des stages de formation.

Communications destinées à promouvoir la participation des femmes au développement

28. Le Conseil a été informé des résultats du projet spécial de réalisation de supports de communication pour promouvoir la participation des femmes au développement, financé par le Gouvernement italien et qui intéresse l'Argentine, la Colombie et la République dominicaine. La Présidente du Conseil a demandé des précisions sur les produits spécifiques de ce projet, en particulier sur les résultats comparatifs ou les conclusions parallèles qui se sont dégagées des études de cas effectuées dans ces trois pays. La responsable des projets a déclaré que, dans tous les pays, certains médias alternatifs cherchaient à donner une image plus juste des femmes mais que le portrait donné d'elles par les organes d'information en général était loin de refléter leurs préoccupations et leurs besoins en tant que membres de la société.

29. La Directrice par intérim a informé le Conseil qu'en attendant que les postes clefs de l'ancien service soient pourvus, les activités du Service de l'information, de la communication et de la documentation seront menées à bien par des fonctionnaires du Groupe de la recherche et de la formation. Une fonctionnaire de ce groupe a été invité à décrire les activités qui y sont exécutées, surtout celles entrant dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle a énuméré une liste de publications, de plaquettes, de prospectus et de brochures qui ont déjà été établis ou qui sont en préparation.

30. Par ailleurs, cette personne a évoqué la préparation du prochain numéro d'INSTRAW Nouvelles. Les membres du Conseil ont noté le changement du prix de l'abonnement et approuvé la décision de la Directrice par intérim de fixer un prix pour certaines publications et de relever le tarif d'abonnement de manière à couvrir les frais de production et d'acheminement. Le Conseil a recommandé d'explorer d'autres filières de vente pour mieux promouvoir les activités de l'Institut et assurer une meilleure diffusion de ses publications.

31. La responsable des publications a formulé quelques remarques sur le fonctionnement de l'atelier d'imprimerie pendant la période considérée et décrit l'état du matériel et des installations. Elle a déclaré que, malgré la situation actuelle de l'atelier et sa capacité limitée, environ un million de pages avaient été imprimées et environ 140 000 pages photocopiées. À propos de la diffusion des publications, elle a déclaré que l'Institut se félicitait de l'aide apportée par les commissions régionales, en particulier la CEA, la CESAP et la CESAO pour la diffusion d'INSTRAW Nouvelles dans leurs régions respectives. Les membres du Conseil ont recommandé qu'une liste actualisée des publications de l'Institut et d'autres matériaux soit publiée et envoyée régulièrement aux interlocuteurs ainsi qu'aux centres de recherche et aux organisations non gouvernementales intéressées.

32. Les membres du Conseil ont félicité le personnel de l'Institut d'avoir fourni au Groupe les services dont il avait besoin, en dépit de la situation décrite et d'avoir produit des documents de bonne qualité. Ils ont également

réaffirmé que la modernisation des installations et l'amélioration de l'état du Groupe nécessiteraient des ressources financières.

33. Le Conseil a recommandé que les supports d'information et les rapports de fond de l'Institut soient traduits en plusieurs langues et diffusés à travers le monde. Un membre du Conseil a dit qu'il fallait vulgariser les programmes de l'Institut grâce à d'intenses campagnes d'information qui feraient surtout appel à la télévision et à la vidéo. La Directrice par intérim a indiqué que certains produits n'avaient pas pu être préparés à cause des problèmes structurels et internes auxquels faisait face le Service de l'information, de la communication et de la documentation.

Coopération avec les commissions régionales et les organismes du système des Nations Unies

34. Les représentants de la CEPALC et de la CEA se sont inquiétés de ce que le rapport intérimaire n'ait pas mentionné spécifiquement la coopération entre l'Institut et les commissions régionales. Ils ont réaffirmé qu'il fallait maintenir, élargir et renforcer cette collaboration.

35. La représentante de la CEPALC a déclaré que l'Institut avait atteint un point crucial de son évolution et qu'il faudrait dresser le bilan de sa coopération avec les commissions régionales pour qu'il puisse contribuer de façon significative aux activités régionales en cours; de leur côté, les commissions régionales pourraient appuyer les activités de l'Institut en se fondant sur leur bonne connaissance des spécificités régionales et des institutions régionales compétentes en la matière. Elle a déclaré que le Conseil souhaiterait peut-être dès maintenant et profitant de l'élan acquis recommander aux commissions régionales et à l'Institut des aspects de fond sur lesquels ils pourraient axer leur coopération en vue de dégager de meilleures perspectives d'avenir, en se fixant comme très important point de départ la fin de la Conférence de Beijing.

36. La représentante de la CEA a dit que les activités de recherche et de formation de l'Institut cadraient parfaitement avec ce que faisait la CEA au niveau régional. Elle a dit qu'il n'était pas toujours très clair si la CEA et l'Institut entretenaient une coopération sur une base ponctuelle ou sur une base plus suivie. Elle a proposé, pour l'élaboration des programmes pour chaque exercice biennal, d'établir un mécanisme officiel de concertation qui permettrait à l'Institut et à la région intéressée de dégager les priorités. Elle a fait observer que le programme d'action de 1996-1997 pour l'Afrique était tiré de la Plate-forme d'action pour l'Afrique. Par conséquent, l'Institut pourrait étudier ces recommandations pour les adapter à des projets de recherche et surtout traduire les résultats obtenus en stratégies de plans d'action.

37. La Directrice par intérim s'est félicitée des interventions des représentantes des deux commissions régionales et a mis l'accent sur la nécessité de définir des principes clairs destinés à régir la coopération future et à assurer l'application des diverses recommandations contenues dans les plans d'action régionaux. Elle a indiqué que l'Institut devrait déterminer les priorités pour chaque région de manière globale et intégrée, en tenant dûment compte des ressources financières nécessaires. Les projets de coopération avec

les commissions régionales n'ont pas été examinés à fond dans le rapport intérimaire en raison a) de l'incertitude qui planait sur les activités de l'Institut; b) de l'absence de progrès dans les délibérations sur les arrangements institutionnels lors de la trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, et c) du peu de temps imparti à la préparation du rapport intérimaire.

38. Certains membres du Conseil se sont déclarés à nouveau préoccupés que le rapport ne contienne pas d'information ni de mécanisme de coordination et de développement des programmes de l'Institut avec les commissions régionales. Afin d'éviter des chevauchements d'activités et pour des raisons financières et politiques, le Conseil a recommandé de renforcer la coordination entre l'Institut, les commissions régionales, le système des Nations Unies, les instituts et organismes universitaires, etc.

39. La Directrice par intérim a approuvé les recommandations du Conseil sur la nécessité d'établir des principes directeurs et des mécanismes institutionnels devant régir les activités que l'Institut compte mener en collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres institutions.

40. Un membre du Conseil a souligné que l'Institut ne devrait pas se borner à coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies mais devrait également établir des contacts avec des institutions universitaires et des instituts de recherche et tirer parti des travaux de recherche et de formation qu'ils mènent. Elle a en outre indiqué que l'Institut devrait poursuivre ses activités de formation et de recherche à l'échelle mondiale et promouvoir sa coopération interrégionale.

41. L'examen de la coopération entre l'Institut, les commissions régionales et le système des Nations Unies a permis à la Directrice par intérim d'attirer l'attention du Conseil sur le système d'établissement des rapports de l'Institut destinés au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, en particulier ceux qui traitent des grands thèmes pour lesquels l'Institut est spécialement mandaté : le rôle des femmes dans l'environnement, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des déchets, les ressources naturelles, les sources d'énergie renouvelables; ou ceux qui concernent la responsabilisation politique et économique, les statistiques et les indicateurs, les courants migratoires et la réinstallation (Habitat), qui étaient inscrits à l'ordre du jour de la Deuxième Commission.

42. Le Conseil a recommandé à l'Institut de faire rapport à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur ces questions et à la Troisième Commission sur les questions correspondantes et de poursuivre ses activités de coordination dans ces domaines des sous-programmes.

43. Le Conseil a réaffirmé que l'évaluation et le suivi des activités de l'Institut dans divers domaines devraient faire partie intégrante des programmes. À cet effet, la Présidente a informé le Conseil que le Gouvernement des Pays-Bas a l'intention de faire évaluer la situation actuelle de l'Institut par un consultant extérieur.

44. Le Conseil a recommandé que les orientations générales du prochain programme de travail soient définies. Il a en outre recommandé qu'à l'avenir, le Conseil se réunisse avant le début de l'exercice biennal suivant et avant la session ordinaire du Conseil économique et social pour que le rapport puisse être adopté par l'Assemblée générale.

45. Pour conclure, les membres du Conseil ont félicité la Directrice par intérim et loué le dévouement avec lequel les fonctionnaires ont accompli leurs tâches dans les conditions difficiles de la période examinée. Elles ont surtout apprécié la façon dont la Directrice par intérim a présenté son rapport et dont elle a permis aux fonctionnaires de faire le point de l'exécution de leurs programmes. Il a été décidé que cette manière novatrice et concrète devrait être instituée comme mode de présentation du rapport intérimaire aux sessions futures du Conseil.

3. Conclusions

46. Le Conseil a souligné que l'Institut devrait conserver son mandat initial et continuer d'être spécialement chargé d'activités de recherche et de formation au service de la promotion de la femme comme le stipule la résolution 3520 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1975.

47. Le Conseil a souligné que l'évaluation, le contrôle et le suivi systématiques des activités de l'Institut se feraient régulièrement, conformément aux directives et procédures définies par le Comité de planification stratégique.

48. Le Conseil a décidé que le Comité de planification stratégique se réunirait immédiatement après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui devrait se tenir du 4 au 15 septembre à Beijing.

49. Le Conseil a décidé que l'Institut devrait poursuivre ses activités et définir des priorités dans les domaines où il possédait déjà une vaste expérience en matière de recherche et de formation, à savoir la démarginalisation des femmes en tant que concept général; les médias; les statistiques et les indicateurs sur les questions relatives aux femmes; les ressources naturelles et le développement durable : approvisionnement en eau, gestion des déchets et assainissement; les sources d'énergie renouvelables; et les questions concernant différentes couches de la population féminine (personnes âgées, personnes déplacées et réfugiées, migrantes).

50. Le Conseil a décidé que l'Institut devrait introduire les éléments suivants dans son nouveau programme :

a) Des activités visant à appliquer les recommandations émanant de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, surtout celles ayant trait aux besoins de recherche et de formation pour la promotion de la femme;

b) L'extension de la liste des programmes de recherche et de formation menés en faveur des femmes à l'intérieur du système des Nations Unies et dans les organismes extérieurs;

c) Le renforcement de l'interaction et de la coopération entre donateurs et organismes et institutions compétents dans le domaine de la recherche et de la formation;

d) L'amélioration de la coordination avec les organismes des Nations Unies pour éviter les doubles emplois et renforcer la spécificité de l'Institut dans le domaine de la recherche et de la formation pour la femme;

e) Création de réseaux et mécanismes de coordination en vue d'une collaboration future et programmes de suivi entre les institutions.

51. Le Conseil a recommandé que le rapport de l'Institut soit également examiné au titre des points pertinents inscrits à l'ordre du jour de la Deuxième Commission afin d'assurer une meilleure coordination et une plus grande synergie entre ses programmes et d'autres questions économiques et sociales.

52. Après un examen minutieux, le Conseil a approuvé les activités préparatoires de l'Institut relatives à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et décidé de prier la Secrétaire générale de la Conférence d'inclure dans la documentation officielle à distribuer à la Conférence des informations de base sur les priorités passées, présentes et futures de l'Institut.

53. Le Conseil a approuvé la délégation de l'Institut à la Conférence, délégation composée de la Présidente du Conseil, de la Directrice par intérim et d'au moins trois fonctionnaires, sous réserve des dispositions des directives pertinentes. Le Conseil a également approuvé, sur la même base, que l'Institut se fasse représenter au Forum des organisations non gouvernementales, par deux fonctionnaires à chacune des quatre tables rondes que l'Institut animera à cette occasion. La participation conjointe de l'Institut et du Département des services d'appui et de gestion pour le développement à certaines activités a également été approuvée de même que les moyens logistiques à mettre en oeuvre à cet effet. Il se peut en outre que des stagiaires qualifiés décident de faire partie de la délégation et de voyager à leurs frais.

54. Le Conseil a également estimé qu'une attention toute particulière devrait être accordée aux principaux domaines de préoccupation définis dans la Plate-forme d'action qui doit être adoptée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et dans les plans ou plates-formes d'action régionaux.

55. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil a notamment approuvé la proposition visant à faire convoquer par l'Institut durant le premier semestre de 1996 une réunion internationale sur la recherche et la formation consacrée à des questions intéressant les femmes.

56. Le Conseil s'est félicité du renforcement des relations et de la coopération entre l'Institut et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail en vue d'élargir et de régulariser leurs programmes de formation communs. À cet égard, le Conseil a pris note avec satisfaction de la proposition du Centre international de formation de l'OIT d'accueillir des réunions internationales sur la recherche et la formation consacrées à des questions relatives aux femmes, réunions dont les préparatifs seraient assurés par l'Institut et le Centre.

57. Le Conseil a estimé que le Centre et les commissions régionales devraient renforcer leurs relations de collaboration. Il a recommandé que l'Institut étende ses programmes de formation à un plus grand nombre de régions et renforce ses activités interrégionales consacrées à des questions intéressant les femmes.

58. Le Conseil a demandé à la Directrice par intérim d'entreprendre des activités préparatoires destinées à faciliter la participation de l'Institut aux prochaines conférences et manifestations internationales organisées sous l'égide de l'ONU, notamment la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) en 1996 et l'Année internationale des personnes âgées en 1999.

59. Le Conseil a réaffirmé que l'Institut devrait poursuivre et étendre sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Institut des Nations Unies pour le développement social; l'Université des Nations Unies (UNU), etc.

60. Le Conseil a souligné qu'il importait d'établir des mécanismes de communication efficaces entre les interlocuteurs et l'Institut et encourager ce dernier à instaurer un système plus équilibré lui permettant de désigner des interlocuteurs et des correspondants partout où le besoin s'en fera sentir, conformément à son statut. On examinera les moyens de laisser une certaine marge de manoeuvre aux interlocuteurs et de favoriser leur participation active pour accroître l'efficacité de leur coopération régionale et interrégionale.

61. Le Conseil s'est félicité de la nouvelle forme de présentation du rapport introduite par la Directrice par intérim et l'a encouragée à en faire une procédure régulière pour les sessions futures.

III. QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

A. Projet de programme d'action

62. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents INSTRAW/BT/1995/R.4, INSTRAW/BT/1995/R.4/Add.1 à 3, du projet de programme d'action et des communiqués de presse WOM/833 et 834 en date des 6 et 10 avril 1995.

63. Un membre du Conseil a rappelé qu'à sa précédente session, le Conseil avait pris note des cinq conférences régionales qui devaient se tenir en 1994, du processus préparatoire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'état d'avancement du projet de programme d'action. Depuis lors, les conférences régionales avaient adopté des programmes d'action, sur la base desquels le secrétariat de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes avait élaboré le projet de programme d'action qui devait être adopté par la Conférence. Celui-ci avait été examiné lors de la trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme.

64. L'intervenante, qui avait, à la demande de la Présidente, assisté à la trente-neuvième session de la Commission en tant que membre de la délégation de son pays, a fait un rapport détaillé des discussions relatives au projet de

programme d'action au cours de cette session. Elle a souligné que la Commission avait adopté le projet de programme en laissant un grand nombre de paragraphes (environ 60 %) entre crochets, ce qui signifiait que les questions traitées dans lesdits paragraphes n'avaient pas fait l'objet d'un consensus. Elle a notamment rendu compte des discussions sur les paragraphes concernant l'INSTRAW et UNIFEM dans le chapitre consacré aux arrangements institutionnels, et sur les paragraphes relatifs aux dispositions financières proposées dans le projet de programme d'action.

65. La Directrice par intérim a été invitée à présenter le document INSTRAW/BT/1995/R.4, qui donne une vue d'ensemble des besoins en matière de recherche et de formation dans les domaines intéressant les femmes et qui contient une proposition relative à l'organisation d'une conférence internationale sur les activités de recherche et de formation relatives aux questions concernant les femmes. Elle a indiqué que la proposition était à un stade préliminaire et que les modalités d'organisation d'une telle conférence restaient à définir. Le Conseil a approuvé la proposition, notant qu'il était stipulé, au paragraphe 213 du projet de programme d'action, que "l'INSTRAW devrait établir des réseaux de centres de recherche et servir d'agent de coordination pour l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine de la promotion de l'égalité des sexes en matière de formation".

66. La représentante de la Commission économique pour l'Afrique a proposé que l'initiative fasse l'objet d'une proposition concrète à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le Conseil a approuvé cette proposition.

67. Compte tenu du nombre d'institutions, d'organismes et d'universités qui s'occupent de recherche et de formation concernant les femmes et les questions d'égalité entre les sexes, ainsi que du temps limité dont on disposait, le Conseil a recommandé en outre :

a) L'organisation d'une conférence internationale limitée aux organismes qui s'occupent de recherche et de formation dans les domaines concernant les femmes, afin que les activités et priorités du programme soient bien coordonnées. Le Conseil a souligné l'urgence d'une telle conférence, et souhaité qu'elle se tienne au cours du premier semestre 1996.

b) L'organisation de séminaires et d'ateliers à l'intention d'autres organismes de recherche, d'universités, de chercheurs et d'experts, au cours desquels des projets et activités de recherche et de formation concernant les femmes et les questions d'égalité entre les sexes dans le monde entier pourraient être examinés.

68. Le Conseil a par ailleurs évoqué les débats en cours sur la notion de sexospécificité – notamment les différentes acceptions du mot anglais "gender", le sens des expressions dans lesquelles il figurait et les difficultés que posait la traduction de ce terme dans d'autres langues. Un membre du Conseil a indiqué que la question avait été abordée à la dernière session de la Commission de la condition de la femme. Celle-ci avait décidé de créer un groupe de contact qui devait se réunir entre le 15 mai et le 15 juin 1995, en vue d'établir une liste de définitions, un bulletin terminologique, voire un glossaire des expressions formées à partir du terme "gender" et d'autres

néologismes se rapportant aux domaines économiques et sociaux. Une fonctionnaire de l'INSTRAW a été priée de décrire brièvement les travaux menés par l'Institut dans ce domaine.

69. En ce qui concerne les définitions de concepts et de termes nouveaux ayant trait à la promotion de la femme dans les secteurs social, économique, politique et culturel, la Directrice par intérim a indiqué que l'INSTRAW se proposait de mettre au point un glossaire de termes nouveaux.

70. Selon le Conseil, l'INSTRAW devrait par ailleurs envisager de coparrainer, avec d'autres institutions ou organismes, les conférences et réunions proposées et organiser des conférences de ce type de façon plus systématique, tous les ans ou tous les deux ans.

B. Activités de suivi

71. La Directrice par intérim a indiqué que les informations fournies au titre du point 8 a) de l'ordre du jour devraient permettre au Conseil d'identifier plus facilement les priorités du programme de travail de l'INSTRAW, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des résultats des grandes conférences et réunions organisées par l'ONU. Le document INSTRAW/CT/1995/R.5 contenait également des éléments complémentaires sur les priorités définies dans les plans et programmes d'action régionaux.

72. Elle a souligné que les travaux de l'INSTRAW pour l'exercice biennal à venir devraient se fonder sur les principaux résultats émanant des grandes conférences et réunions internationales organisées récemment par l'ONU, et devraient tenir particulièrement compte des observations concrètes formulées par le Conseil lors de ses débats.

73. De l'avis de la Présidente du Conseil, l'INSTRAW devrait concentrer ses efforts sur les femmes et leurs problèmes tout en inscrivant son action dans le cadre des principales activités de développement. L'Institut devrait définir ses priorités et s'intéresser à tous les aspects de la formulation des politiques qui ont une incidence sur la vie des femmes. Il s'agissait là d'une tâche urgente, compte tenu du nombre croissant de femmes vivant dans des conditions difficiles. Action 21, bien que consacré essentiellement à l'environnement, était un document très utile pour l'INSTRAW. L'Institut avait en effet acquis une solide expérience dans certains domaines tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et devait poursuivre son action dans ces domaines. La Présidente a également mis l'accent sur les réalisations de l'INSTRAW dans le domaine des statistiques sur les femmes et a souligné que l'Institut devrait renforcer ses travaux sur les questions dont il est le seul à s'occuper, telles que le travail des femmes du troisième âge. L'INSTRAW devrait aussi contribuer à la définition des concepts et supprimer les doubles emplois. Il convenait de renforcer les relations avec les organismes et institutions compétents afin d'identifier les besoins de recherche et de formation. L'INSTRAW devrait enfin renforcer sa collaboration avec les instituts de recherche tels que l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

74. Au cours du débat, un membre du Conseil a estimé que la Déclaration de Vienne intéressait directement les travaux de l'INSTRAW et que l'Institut devrait également faire porter ses efforts sur les questions concernant les femmes et la famille et y consacrer des ressources. Une autre intervenante a été d'avis que le programme de travail de l'INSTRAW devrait être limité et porter en priorité sur les problèmes concrets qui se posent aux femmes. Tout en reconnaissant que le champ d'action de l'INSTRAW devait être délimité et viable, une autre a souligné que l'INSTRAW avait apporté une contribution importante dans certains domaines, tels que l'approvisionnement en eau, dans lesquels les femmes jouaient un rôle essentiel. Les connaissances et l'expérience que l'INSTRAW avaient accumulées dans ce domaine devaient être mises à profit, compte tenu des graves problèmes d'approvisionnement en eau qui risquaient de se poser à l'avenir.

75. Un autre membre du Conseil a souligné qu'il importait en outre d'oeuvrer en faveur de l'autonomie des femmes, notamment en accroissant leur participation aux activités dans le domaine de l'environnement, et d'y consacrer les ressources nécessaires. Elle a demandé des précisions sur le niveau de collaboration et de consultation qui s'était instauré dans le domaine des statistiques sur les femmes entre l'INSTRAW et d'autres services de l'ONU tels que la Division de statistique et du Secrétariat de l'ONU.

76. La représentante du pays hôte a informé le Conseil que la Commission du développement avait approuvé, le 20 avril, une résolution relative à la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999. Dans cette résolution, l'INSTRAW était prié de poursuivre ses travaux de recherche sur les femmes âgées, conformément aux recommandations qui seraient adoptées à Beijing. L'intervenante a estimé que la publication de l'INSTRAW sur les femmes âgées était utile et avait reçu un accueil favorable au Forum des organisations non gouvernementales sur les femmes qui s'était tenu à Vienne en octobre 1994. Dans le texte anglais, l'expression "elderly women" avait été remplacée par les termes "older women". La Présidente du Conseil a confirmé que la publication de l'INSTRAW sur les femmes âgées était très appréciée et a souhaité que l'INSTRAW continue à produire de telles publications.

77. Selon la représentante de la CEPALC, le document présenté au titre de ce point de l'ordre du jour devrait faciliter l'élaboration d'un plan de travail à moyen terme. Elle a toutefois demandé à l'INSTRAW de coordonner ses travaux avec les commissions régionales et d'autres organismes afin d'éviter les doubles emplois et d'établir un ordre de priorité au niveau sous-régional. Les plans régionaux comprenant plusieurs domaines d'intérêt commun, il serait souhaitable d'envisager des activités interrégionales. La Directrice par intérim a souscrit à ce point de vue et a insisté sur la nécessité d'instaurer une collaboration entre les organismes dans les domaines d'intérêt commun. L'INSTRAW pouvait jouer un rôle essentiel de catalyseur entre gouvernements, organismes internationaux, instituts de recherche et organisations non gouvernementales.

78. Le représentant de l'UNICEF s'est déclaré satisfait de la collaboration fructueuse qui s'était instaurée entre l'INSTRAW et l'UNICEF au cours de la décennie écoulée en ce qui concerne le rôle des femmes dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et a confirmé que l'UNICEF s'était engagé, en collaboration avec l'INSTRAW, à organiser l'atelier sur les

femmes, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, dont les résultats seraient présentés à Beijing.

79. Un membre du Conseil a fait observer que les activités de l'INSTRAW n'étaient pas équitablement réparties entre les différentes régions et a déploré le manque d'activités dans les pays arabes. A cet égard, la Directrice par intérim a indiqué que l'INSTRAW avait, jusqu'alors, répondu le plus souvent à des demandes ponctuelles au lieu de mener des activités dans le cadre d'une stratégie de recherche, en raison essentiellement du manque de ressources financières. Selon elle, il était à l'évidence plus facile et moins coûteux de mener des études pilotes et autres dans le pays hôte que dans des pays arabes, où la langue constituait un réel obstacle. Les langues de travail de l'INSTRAW étaient l'anglais, l'espagnol et le français, les autres langues officielles de l'ONU étant l'arabe, le chinois et le russe. La question devait être examinée de façon approfondie et il convenait de trouver des ressources financières adéquates dans tous les cas.

80. La Présidente du Conseil a demandé à l'Institut de publier des bulletins d'information sur ses activités tous les ans ou tous les deux ans. Elle a reconnu que le manque de ressources ne permettait pas à l'INSTRAW de s'acquitter pleinement de son mandat. Elle a toutefois indiqué qu'il serait souhaitable que les activités de l'INSTRAW soient menées dans le cadre d'une stratégie bien définie plutôt qu'en réponse à des demandes spécifiques. L'INSTRAW devrait, d'une part, avoir une vision claire des priorités pour les prochaines années et, d'autre part, fonctionner de façon assez souple pour pouvoir s'adapter aux nouvelles possibilités de recherche et de formation. A cet effet, il faudrait mettre en place un comité de recherche et de formation composé de spécialistes des questions féminines pour conseiller l'Institut.

81. La représentante du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail a proposé que l'INSTRAW et le Centre organisent conjointement la conférence internationale proposée dans le document INSTRAW/BT/1995/R.4, et a indiqué que le Centre était disposé à l'accueillir. À cet effet, l'INSTRAW pourrait recenser les activités de recherche et de formation menées au sein du système des Nations Unies. Les deux organismes pourraient aussi envisager de constituer un réseau, étudier les possibilités de collaboration future et adopter un plan d'action à cet effet. Les bailleurs de fonds devraient être invités à la conférence afin de renforcer leurs relations avec l'INSTRAW. Le Conseil a remercié l'intervenante pour ses suggestions et sa proposition.

82. Un membre du Conseil a rappelé que la tenue de cette conférence devrait faire l'objet d'une proposition formelle lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

IV. CONTRIBUTION DE L'INSTRAW À LA CÉLÉBRATION DU CINQUANTENAIRE DE L'ONU

83. La Directrice par intérim a présenté le document INSTRAW/BT/1995/INF/1, intitulé "L'Institut et le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies : contribution de l'Institut", ainsi qu'une brochure publiée par l'INSTRAW et UNIFEM intitulée "Les femmes et l'ONU, 1945-1995". À sa demande, l'assistante

d'information a brièvement décrit le programme. L'Institut préparait des activités à différents niveaux – la brochure susmentionnée était un exemple des activités menées au niveau international. Au niveau national, elle a précisé que l'INSTRAW faisait partie d'un Comité interorganisations qui coordonnait les activités menées en République dominicaine à l'occasion du cinquantenaire par les organismes des Nations Unies. Celles-ci comprendraient notamment une exposition dans le cadre de la campagne de réflexion mondiale sur l'Organisation des Nations Unies, l'organisation de concerts, et l'émission éventuelle d'un timbre-poste marquant l'événement.

84. La Directrice par intérim a déclaré que la célébration du cinquantenaire donnait à l'Organisation l'occasion de réfléchir à son rôle futur, en tenant dûment compte des principes énoncés dans la Charte. Dans ce but, l'Institut se proposait d'organiser une série de colloques sur des sujets tels que l'incidence des nouvelles technologies (telles que celles qui sont utilisées dans les secteurs de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau, de la gestion des déchets, des textiles, des communications et des biotechnologies) sur la vie des femmes; les nouvelles structures commerciales; les systèmes nationaux et internationaux de crédit; les questions d'éthique et le rôle des médias; les nouveaux problèmes sociaux tels que les nouvelles catégories de migrants, les problèmes liés aux réinstallations de populations et aux réfugiés et le nombre croissant de chômeurs.

V. INCIDENCES DES RÉCENTES DÉCISIONS INTERGOUVERNEMENTALES CONCERNANT L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME ET LE RENFORCEMENT DE L'INTERACTION ENVISAGÉE AVEC LE COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES, LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME, LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME, LA DIVISION DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET D'AUTRES ORGANISMES; RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION ENVISAGÉ ENTRE L'INSTITUT ET LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FEMME APRÈS 1995

85. Le Conseil était saisi du document INSTRAW/BT/1995/R.3, qui a été présenté par la Directrice par intérim. Elle a rappelé que la question avait été envisagée par le Conseil à sa quatorzième session en avril 1994 et élaborée avant le débat à la trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Elle a déclaré qu'il était difficile d'examiner cette question parce que les négociations au sein de la Commission n'avaient pas encore permis d'atteindre un consensus sur le projet de plate-forme d'action et que le "renforcement de l'interaction" envisagé n'avait pas été abordé. Un membre du Conseil a suggéré que cela ne devait pas empêcher d'examiner les questions relatives au rôle futur de l'Institut au titre de ce point.

86. La représentante d'UNIFEM a informé le Conseil que le nouvel Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soutenait et encourageait une conception élargie du développement humain durable tenant compte des différences entre hommes et femmes. Elle a rappelé que l'on avait déjà évoqué la situation difficile d'UNIFEM qui s'explique, a-t-elle dit, par de nombreuses raisons, entre autres l'insuffisance des ressources par rapport aux demandes en augmentation, l'inadéquation des systèmes et, dans une certaine

mesure, une mauvaise gestion. La crise a conduit à un dépassement de crédits pour 1995 et 1996. La représentante d'UNIFEM a exprimé l'espoir de voir s'ouvrir des possibilités de coopération. Elle a indiqué que la collaboration entre l'Institut et UNIFEM avait permis la publication commune de Women at the United Nations 1945-1995, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

87. La représentante du pays hôte a appelé l'attention du Conseil sur l'opinion du Gouvernement dominicain concernant la façon dont on a traité la question de la fusion de l'Institut et d'UNIFEM. Elle a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/111 de décembre 1993, avait demandé très clairement que le rapport du Secrétaire général soit soumis au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Son gouvernement a été étonné que le rapport demandé ne soit pas parvenu au CCQAB en temps voulu pour être examiné avant la session de fond du Conseil de 1994.

88. Se référant à la résolution 49/160 de l'Assemblée générale, elle a souligné que, au paragraphe 6, l'Assemblée avait prié la Commission de la condition de la femme d'examiner la question et de faire connaître son avis. Cela n'a pas été fait parce que le seul rapport présenté à la Commission en tant que document d'information était le document A/49/215 du 7 juillet 1994, et que le rapport du CCQAB (A/49/365, 7 septembre 1994) n'était pas disponible. Elle estime important que tous les membres du Conseil comprennent les raisons qui conduisent son gouvernement à adopter cette position. Elle a rappelé au Comité qu'il existait un accord officiel avec le pays hôte et qu'il fallait être bien conscient des conséquences juridiques qu'entraînerait la violation de cet accord. De plus, le Gouvernement dominicain a estimé qu'il n'avait pas été véritablement consulté sur les conséquences juridiques. Elle a réaffirmé que le Conseil avait le droit de connaître les raisons motivant la position de son gouvernement sur la façon dont on a traité la fusion envisagée.

89. Le représentant du Secrétaire général a expliqué que le rapport demandé par l'Assemblée générale à ce dernier dans sa résolution 48/111 avait été soumis au Conseil économique et social par l'intermédiaire du CCQAB, selon les instructions de l'Assemblée. Le rapport a été publié le 7 juillet 1994, mais le CCQAB n'a pas pu l'examiner avant le 2 septembre 1994. De ce fait, le Conseil économique et social n'a examiné le rapport du Secrétaire général, avec le rapport du CCQAB, qu'à la reprise de sa session de fond le 3 novembre 1994. Le stock de copies du rapport du CCQAB n'était pas suffisant pour qu'on puisse refaire une distribution à la Commission, toutefois le rapport avait été communiqué à toutes les missions par les voies habituelles et distribué aux délégations lors de la reprise de la session du Conseil économique et social. Il a ajouté que le rapport du Secrétaire général, dont avaient été saisis à la fois le Conseil économique et social et la Commission, exposait clairement les conséquences juridiques de la proposition.

90. La représentante du Centre international de formation de l'OIT a appelé l'attention du Conseil sur le fait que l'Institut et le Centre avaient coopéré activement pour élaborer des matériels de formation; la mise en commun de leurs compétences et expériences respectives, à savoir celles de l'Institut en matière de recherche et celles du Centre en matière de méthodologie de la formation et

de conception de matériels pédagogiques, a ajouté une valeur supplémentaire aux produits finals. Elle a décrit les activités du Centre et fait un bref historique de sa collaboration avec l'Institut, laquelle a produit une série d'unités pédagogiques sur le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les sources nouvelles et renouvelables d'énergie, la gestion de l'environnement et le développement durable.

91. Au nom du Directeur du Centre, elle a invité la Directrice par intérim à se rendre au Centre de Turin en 1995. Elle a indiqué qu'un projet de protocole d'accord entre l'Institut et le Centre OIT de Turin était en cours d'examen et qu'on pouvait espérer qu'il serait signé avant l'été 1995.

92. La représentante de l'interlocuteur de l'Institut à Cuba s'est prononcée à nouveau pour le maintien du siège dans un pays en développement, c'est-à-dire plus près des réalités que les femmes affrontent tous les jours. Elle a indiqué que les femmes des pays en développement avaient besoin de nombreuses transformations pour améliorer leur condition et leur situation. Elle s'est déclarée préoccupée par les arguments avancés à propos de la fusion envisagée et a souligné qu'il fallait renforcer toutes les institutions de l'ONU qui s'occupent de la promotion de la femme.

93. La représentante de la CEPALC a fait remarquer que la session la plus récente de la Commission de la condition de la femme avait révélé l'existence de nouveaux décalages conceptuels et que l'Institut avait un rôle important à jouer à cet égard.

94. La représentante de la CEA a fait savoir que le Secrétaire général avait publié des directives pour améliorer la condition des femmes au Secrétariat et mettre leur rôle mieux en évidence. À ce propos, elle a estimé qu'il faudrait aussi renforcer les institutions et les structures de l'ONU qui sont chargées des questions concernant les femmes. Elle a déclaré que les femmes africaines souhaitaient que l'on passe de la notion de rôle des femmes dans le développement à celle d'intégration des femmes dans le développement. Il est important de définir clairement les concepts relatifs à l'intégration des femmes en procédant à des recherches sur leur signification avant de leur donner une expression concrète sous forme de politiques d'action. L'Institut joue un rôle clef dans ce domaine, a-t-elle ajouté.

95. La Directrice par intérim a fait remarquer qu'il apparaissait une nouvelle terminologie sociale, économique et politique en relation avec la situation des femmes et qu'il devenait nécessaire d'établir un glossaire détaillé pour servir de référence. L'Institut pourrait prendre des mesures en ce sens.

96. La Directrice par intérim a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le fait que le rapport de l'Institut n'était examiné que par la Troisième Commission de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Promotion de la femme : rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme". De ce fait, l'Institut n'a pas la possibilité de fournir aux commissions pertinentes de l'Assemblée générale des documents de fond et des rapports de recherches dans des domaines critiques du développement économique et social tels que l'eau, l'environnement et le développement durable, la

gestion des déchets, les sources d'énergie renouvelables, les établissements humains, la lutte contre la pauvreté, la désertification, les migrations internationales et la violence à l'encontre des femmes immigrées qui travaillent.

97. Elle a souligné que, pour surmonter ce grave inconvénient, l'Institut devrait présenter un rapport au titre des points pertinents de l'ordre du jour des Deuxième et Troisième Commissions, ce qui améliorerait la coordination et la synergie de ses programmes. La Présidente a suggéré que le Conseil envisage d'élaborer une recommandation à ce sujet.

VI. INTERLOCUTEURS DE L'INSTITUT

98. La Directrice par intérim a présenté les documents INSTRAW/BT/1995/R.6 et INSTRAW/BT/1995/R.6/Add.1, en décrivant les fonctions des interlocuteurs telles qu'elles sont exposées dans l'article II (par. 2) du mandat de l'Institut, ainsi que les actions menées en 1994, les propositions visant à désigner des interlocuteurs et les mesures à prendre par le Conseil. Elle a en outre informé le Conseil que, pendant la réunion préparatoire régionale de la CEE, des consultations informelles et une conférence de presse (19 octobre 1994) avaient été organisées par les interlocuteurs de l'Institut dans la région de la CEE et qu'il avait été demandé qu'un ou deux interlocuteurs de chaque région soient invités à assister à la réunion du Conseil; il a été recommandé d'inviter les interlocuteurs du Canada, de Cuba, d'Italie et de Sri Lanka.

99. La Directrice par intérim a déclaré que le but recherché en créant un réseau d'interlocuteurs était que l'Institut serve de passerelle entre les structures de recherche et d'analyse et les mécanismes officiels de prise de décisions, dans le cadre d'une collaboration avec les commissions régionales. En raison de certains problèmes logistiques, du manque de ressources, des distances géographiques à l'intérieur d'un pays et de l'insuffisance des télécommunications, de nombreux interlocuteurs ont connu des difficultés pour l'organisation et la promotion de leurs activités. Elle a suggéré que le Conseil envisage de créer un réseau d'interlocuteurs qui assurerait la couverture géographique et traiterait les questions prioritaires.

100. À la demande de la Directrice par intérim, la responsable du programme des interlocuteurs a évoqué les points principaux du document : nécessité de mobiliser les interlocuteurs en leur demandant d'envoyer régulièrement des informations en retour, possibilité d'avoir plusieurs interlocuteurs par pays et mise en place d'un système de coordination à l'échelle régionale. Elle a mentionné aussi le fait que certains interlocuteurs demandent constamment des ressources financières.

101. La Présidente du Conseil a fait remarquer que les interlocuteurs avaient besoin de recevoir des instructions claires quant à leurs fonctions, en particulier lorsqu'ils étaient supposés aider à distribuer les documents et à organiser les activités. S'ils doivent fournir des informations en retour, ils devraient recevoir une analyse de ces informations en temps voulu.

102. À la demande de la Présidente du Conseil, la Directrice par intérim a décrit les procédures de désignation des interlocuteurs. Elle a ensuite suggéré

que les membres du Conseil prennent des mesures pour renforcer les relations entre les interlocuteurs dans leurs régions respectives.

103. Quelques membres du Conseil se sont déclarés inquiets des problèmes que pourrait poser la présence de deux interlocuteurs ou plus dans un même pays. C'est pourquoi le Conseil a encouragé l'Institut à mettre sur pied un système de coordination des activités des interlocuteurs et à placer des correspondants là où c'est nécessaire, dans toutes les régions, conformément à ses statuts.

104. Plusieurs membres du Conseil ont demandé quelle serait la procédure à suivre pour approuver la désignation de deux interlocuteurs ou davantage dans un pays, alors que ceux-ci doivent être nommés par le Ministère des affaires étrangères concerné.

105. Un membre du Conseil a déclaré que les interlocuteurs pourraient être classés en deux catégories : ceux qui seraient chargés de recueillir des informations pour l'Institut et de diffuser les informations de l'Institut et ceux qui représenteraient l'Institut à des séminaires ou autres manifestations.

106. Certains membres du Conseil se sont interrogés sur les moyens d'assurer le suivi après la création d'interlocuteurs. La question de l'évaluation de leurs activités a également été soulevée.

107. Certains membres du Conseil ont convenu qu'un réseau régional d'interlocuteurs pourrait être créé de façon démocratique pour aider l'Institut à mettre en oeuvre des programmes et séminaires de formation dans la région. La Présidente du Conseil a déclaré que l'Institut devait définir une procédure à cet effet.

108. Un autre membre du Conseil a estimé que les activités de recherche et de formation menées par les interlocuteurs devaient être considérées comme utiles à l'Institut.

109. Un membre du Conseil a expliqué que l'interlocuteur de son pays n'existait plus et elle a demandé des précisions sur la procédure à suivre pour mettre fin aux relations en pareil cas.

110. La représentante de l'interlocuteur cubain s'est félicitée de participer à la réunion. À son avis, il faudrait élargir le réseau et envisager de choisir les interlocuteurs selon un procédé plus souple qui tienne compte des caractéristiques de chacun. Elle a décrit les fonctions de l'interlocuteur de l'Institut dans son pays et la grande diversité des travaux de recherche et des activités de formation qui y sont entrepris.

111. La représentante de la CEPALC a soulevé trois points relatifs à la création d'interlocuteurs : la procédure à suivre, le rôle des interlocuteurs de l'Institut en Amérique latine et la nécessité de définir leur véritable raison d'être et ce que l'on attend d'eux.

112. Pour la représentante de la CEA, il est important de préciser les fonctions des interlocuteurs. Elle a informé le Conseil qu'en mai ou juin 1995, la CEA organiserait à Kampala (Ouganda) une réunion sur le thème "Leadership forum for

Africa" et elle a invité la Directrice par intérim de l'Institut à y participer afin d'encourager une programmation conjointe éventuelle avec la CEA dans la ligne de la Plate-forme d'action.

113. La Directrice par intérim a déclaré que l'Institut était un organisme intergouvernemental autonome qui traitait les questions relatives à la promotion de la femme et faisait rapport directement au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, ce qui correspond aux conditions de nomination des interlocuteurs par les gouvernements. Elle a déclaré qu'il était nécessaire d'évaluer les fonctions des interlocuteurs ainsi que la relation d'intérêt mutuel liant les deux organismes. Les interlocuteurs devraient être capables de déterminer dans quelle mesure l'Institut peut répondre à leurs besoins.

114. La Présidente du Conseil a lu un document télécopié reçu de l'United States Council for INSTRAW, relatif à une lettre envoyée par des organisations non gouvernementales du Bélarus, de Moldova, d'Ukraine et de Russie au sujet de la création d'un comité régional de défense du programme de l'Institut dans les pays d'Europe et d'Asie orientale de l'ex-URSS (Westnis). Cette association d'amis de l'Institut s'est fixé plusieurs objectifs: établir, actualiser et gérer des recherches et des statistiques sur la promotion de la femme, étudier les répercussions de la vie économique et sociale sur les femmes dans la région Westnis, répondre aux besoins des groupements de femmes en fournissant des services de communication et d'information, en organisant une formation et des ateliers, et favoriser la participation internationale des femmes en réalisant des programmes conjoints axés sur la promotion de la femme.

115. La Directrice par intérim a annoncé que l'United States Council for INSTRAW avait établi un compte rendu de 11 initiatives régionales menées par le Conseil en 1994-1995 au titre de son programme prioritaire pour 1995, qui sera soumis pour examen et inclusion éventuelle dans le rapport national des États-Unis à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les programmes prioritaires concernent, entre autres, l'environnement, la responsabilisation politique, les droits de l'homme, l'éducation, la formation, la violence à l'égard des femmes, les réfugiées et les migrantes et les femmes qui travaillent.

116. Elle s'est félicitée de la proposition de la CEPALC visant à préciser le rôle et les fonctions des interlocuteurs ainsi que la question du financement de leurs activités, aspects qui devraient être analysés pour le prochain exercice biennal du budget-programme de l'Institut. L'Institut soumettra de nouvelles propositions concrètes à la prochaine session de son conseil d'administration.

117. Le Conseil a approuvé par acclamation la désignation de deux nouveaux interlocuteurs, le "Centre d'études, de promotion et d'information sur le développement social" au Burkina Faso et le "Nationaal Centrum voor de Vrouw-NCV", Centre national pour les femmes du Suriname.

VII. RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

118. Pour le débat sur le document INSTRAW/BT/1995/CRP.1, le Comité a décidé d'examiner ce point de l'ordre du jour à huis clos; de ce fait, seule la recommandation suivante sera évoquée dans la présente partie du rapport.

/...

119. Le Conseil a recommandé à l'unanimité que le contrat de la Directrice par intérim soit prolongé au moins jusqu'à la fin de février 1996 pour faciliter la préparation de la prochaine session du Conseil au début de 1996.

VIII. RÉVISION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE DE L'INSTITUT

120. La Présidente du Conseil d'administration a déclaré que le budget de l'Institut pour l'exercice biennal avait déjà été approuvé en 1994 et que, pour 1995, il suffisait en fait de réviser le montant des ressources financières nécessaires pour exécuter les activités prévues pour l'année.

121. Le Conseil s'est dit préoccupé des incidences sur le personnel de l'Institut de la vacance de certains postes aux échelons supérieurs dans les différents services; en particulier, le poste de chef de l'administration continuait à être inscrit sur les états de paie de l'Institut, qui devait en outre supporter le coût des services de consultants nécessaires pour remplacer son titulaire. Le Conseil a demandé que la question soit résolue d'urgence et l'Institut indemnisé en conséquence.

122. Le Groupe de l'administration a présenté la révision de la situation financière (INSTRAW/BT/1995/CRP.2), qui correspondait à des prévisions de dépenses conformes au budget-programme approuvé par le Conseil d'administration à sa session de 1994. Ce document contenait des tableaux et des analyses financières faisant apparaître les contributions reçues, les dépenses engagées et les engagements non réglés pour l'année 1994. Le fonctionnaire d'administration a souligné que, sur les ressources disponibles, une réserve de 1 million de dollars des États-Unis devait être maintenue au Fonds d'affectation spéciale pour financer les opérations futures de l'Institut.

123. Les montants prévus pour 1995 comprenaient, conformément à la recommandation faite par le Comité de planification stratégique, des ressources supplémentaires destinées à financer les activités de l'Institut au titre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. En outre, des ressources avaient été prévues pour acquérir du matériel informatique ou moderniser celui que possédait l'Institut et pour installer un système de messagerie électronique, ce qui réduirait considérablement le coût des communications de l'Institut. Cette question était l'une de celles qui avaient été examinées à la réunion du Comité de planification stratégique, tenue au mois de janvier.

124. La Directrice par intérim a présenté un budget et un programme de travail révisés (voir annexe I). Les activités envisagées s'inscrivaient dans la ligne du programme de travail global approuvé par le Conseil pour l'exercice biennal 1994-1995, mais on avait tenu compte de considérations de temps ainsi que des ressources humaines et financières disponibles. En préparant les prévisions de dépenses, priorité avait été donnée à l'achèvement des activités déjà en cours, ainsi qu'aux activités relatives à la participation et à la contribution de l'Institut à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

125. Le Conseil a noté que le budget et le programme d'activité révisés présentés par la Directrice par intérim ne dépassaient pas le montant des crédits demandés dans le document INSTRAW/BT/1995/CRP.2/Rev.1. Il a également

noté que la proposition de la Directrice par intérim permettait de maintenir la réserve du Fonds d'affectation spéciale au niveau voulu (1 million de dollars des États-Unis). Se fondant sur les éléments complémentaires présentés par la Directrice par intérim, le Conseil a approuvé le programme de travail et la réaffectation des ressources financières proposés, les montants demandés restant en-deçà du montant global qu'il avait approuvé au titre du budget-programme de 1994-1995.

126. Le représentant du Département des services d'appui et de gestion pour le développement s'est déclaré satisfait de la façon dont la situation financière de l'Institut était présentée dans le document INSTRAW/BT/1995/CRP.2/Rev.1 et il a indiqué que les demandes formulées par la Directrice par intérim touchant les questions budgétaires et les questions de personnel devraient recevoir une réponse favorable, sous réserve de l'assentiment du Bureau de la gestion des ressources humaines.

127. En outre, le représentant du Département a déclaré qu'étant donné la situation financière actuelle de l'Institut, il était nécessaire que la Directrice par intérim fasse un gros effort, avec le concours des membres du Conseil, pour faire en sorte que le montant des contributions versées au titre de la recherche et de la formation augmente sensiblement en 1995 et dans les années suivantes. Il a également suggéré que, dans son rapport, le Conseil d'administration lance un appel énergique aux pays donateurs pour qu'ils veillent à assurer un apport continu de ressources.

128. Selon la Présidente du Conseil, il était évident que tous les membres du Conseil devaient mener des activités d'appel de fonds dans leur pays et dans le monde. Pour sa part, elle continuerait à s'efforcer d'obtenir des Pays-Bas qu'ils augmentent leur contribution à l'Institut.

129. La Directrice par intérim a, au nom de l'Institut, remercié le Gouvernement néerlandais d'avoir maintenu sa contribution pour 1994 au même niveau que les années précédentes. Elle a adressé des remerciements semblables au Gouvernement italien.

130. Elle a suggéré que le Conseil envisage de doter l'Institut d'un volant de sécurité pour compenser les variations des taux de change, et de moyens qui lui permettent de mener des activités d'appel de fonds et de négocier les contributions versées à l'Institut en monnaie nationale.

131. Le Conseil s'est félicité de la nomination de la Directrice par intérim et a applaudi aux décisions et initiatives qu'elles avait prises depuis le 1er janvier 1995.

132. Les membres du Conseil n'ont pas approuvé le reclassement des postes d'administrateur et ils ont mis l'accent sur les recommandations faites par le Comité de planification stratégique à sa réunion de janvier, tendant à pourvoir immédiatement les postes vacants à l'Institut. Le Conseil a décidé que le tableau d'effectifs de l'Institut devait rester tel qu'il avait été approuvé dans le budget-programme initial pour l'exercice biennal 1994-1995. Il a demandé toutefois que l'on fasse preuve de souplesse lorsque l'on pourvoirait les postes vacants, comme l'exigeait le programme de travail de l'Institut.

133. Le Conseil a vivement recommandé que les contrats de tous les fonctionnaires de l'Institut, y compris celui de la Directrice par intérim, soient prolongés au moins jusqu'à février 1996, soit après la clôture de sa prochaine session.

134. En outre, le Conseil a approuvé à l'unanimité la recommandation de la Directrice par intérim tendant à prendre les dispositions voulues avec le Bureau de la gestion des ressources humaines pour créer trois postes d'administrateur recruté à l'échelon national et pour reclasser à G-7 certains postes d'agent des services généraux recruté sur le plan local, dont les deux postes G-6 mentionnés dans le document INSTRAW/BT/1995/CRP.2/Rev.1.

135. La Directrice par intérim a demandé au Conseil d'envisager de prendre toutes dispositions nécessaires pour régler les arrangements logistiques visant à assurer une participation appropriée de l'Institut au Forum des ONG et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et notamment à organiser une mission préparatoire préliminaire.

136. La Directrice par intérim a suggéré que la délégation de l'Institut soit composée de la Présidente du Conseil d'administration, de la Directrice par intérim et d'au moins trois fonctionnaires. Le Conseil devrait par ailleurs envisager que l'Institut envoie deux fonctionnaires à chacune des quatre tables rondes qu'il organiserait dans le cadre du Forum. En outre, des stagiaires qualifiés qui auraient participé aux activités de l'Institut pourraient, à leurs frais et de leur propre initiative, faire partie de la délégation de l'Institut.

137. Le Conseil a approuvé la composition de la délégation de l'Institut à la Conférence et au Forum, sous réserve des directives applicables.

1. Conclusions

138. Le Conseil s'est félicité de la nomination de la Directrice par intérim jusqu'à la fin de 1995 et des initiatives que celle-ci avait prises, en cette qualité, depuis le 1er janvier 1995. Il a recommandé que l'on prolonge le contrat de ce fonctionnaire, ainsi que celui de tous les autres fonctionnaires de l'Institut, au moins jusqu'après la clôture de sa seizième session, afin de ne pas compromettre les préparatifs.

139. Le Conseil a engagé la Directrice par intérim à entamer dès que possible le processus de recrutement du chef du Groupe de la recherche et de la formation et du chef du Groupe de l'administration et des finances et ajouté qu'il fallait faire preuve de souplesse lorsque l'on pourvoirait ces postes et d'autres postes restés vacants afin d'exécuter les programmes de l'Institut.

140. Le Conseil s'est déclaré vivement préoccupé par la charge financière que représentaient pour l'Institut l'imputation sur ses états de paie d'un ancien poste P-5 dans les services administratifs et le coût des services des consultants recrutés en remplacement du titulaire de ce poste; il a demandé que la question soit résolue d'urgence et l'Institut indemnisé en conséquence. L'Institut devrait conserver ce poste au niveau P-5.

141. Le Conseil a demandé que soit renforcé et modernisé le Bureau de liaison de New York, afin de faciliter la coopération entre l'Institut, d'autres organismes des Nations Unies et les pays donateurs.

142. Afin d'améliorer la capacité de collecte de fonds de l'Institut, tous les membres du Conseil étaient invités à aider la Directrice par intérim à recueillir des fonds. Le Conseil a suggéré à ce propos que l'Institut sollicite l'appui du Secrétaire général auprès des différents gouvernements et organismes afin de recueillir les ressources nécessaires pour bien s'acquitter de son mandat.

143. Le Conseil a approuvé la proposition tendant à demander au Bureau de la gestion des ressources humaines d'appliquer le barème des traitements en vigueur pour les fonctionnaires nationaux à trois postes destinés à des fonctionnaires qualifiés de l'Institut. En outre, il était indispensable d'examiner les postes de tout le personnel local en vue de leur reclassement éventuel et de revoir les traitements qui devraient, le cas échéant, être relevés.

144. Le Conseil a également décidé qu'il fallait rénover les installations de l'Institut, en particulier moderniser le matériel dont celui-ci dispose en matière de traitement des données, de communications et d'impression, et notamment installer un système de messagerie électronique, raccorder l'Institut à Internet et produire un CD-ROM sur ses activités. Il s'agissait d'assurer une plus large diffusion aux travaux de l'Institut et de les faire mieux connaître.

145. Le Conseil a pris en considération les ressources humaines et financières prévues dans le budget approuvé afin de s'assurer que l'Institut dispose des moyens nécessaires pour exécuter efficacement son programme d'activité, compte dûment tenu du versement des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut. Le Conseil a décidé que les ressources financières voulues seraient mises à la disposition de l'Institut pour lui permettre de participer à la quatrième Conférence sur les femmes.

146. Le Conseil a conseillé à la Directrice par intérim de trouver de nouvelles formules possibles pour commercialiser et diffuser les publications de l'Institut par des filières autres que les filières de diffusion existantes, afin d'atteindre un plus grand nombre d'établissements de recherche, d'universités et autres points de vente.

147. Le Conseil a pris note avec satisfaction de la nouvelle présentation du rapport sur la situation financière et budgétaire de l'Institut soumis par la Directrice par intérim et approuvé l'allocation des crédits pour 1995 indiquée dans le document INSTRAW/BT/1995/CRP.2/Rev.1, telle que modifiée au cours de la session.

IX. AUTRES QUESTIONS LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

148. La première partie des débats portant sur ce point de l'ordre du jour a été consacrée à la présentation du nouveau module multimédia de formation sur les femmes, la gestion de l'environnement et le développement durable, présenté aux paragraphes 70 à 73 du document INSTRAW/BT/1995/R.2. La Directrice par intérim a expliqué que ce module de formation avait été élaboré en collaboration avec le

/...

Centre de formation international de l'OIT. Elle a souligné que le manuel de formation se décomposait en cinq grandes parties : application d'Action 21; les activités de l'Institut et du système des Nations Unies; les femmes et l'hygiène de l'environnement; les femmes en tant qu'agents du changement dans le domaine du développement; les femmes et la gestion de l'environnement; les femmes, les indicateurs écologiques et le programme de renforcement des capacités. Le responsable, au sein de l'Institut, de l'élaboration de la structure générale, du contenu de la formation et des groupes cibles, a également présenté au Conseil les devis proposés pour la traduction du module en espagnol et en français ainsi que pour sa reproduction et sa diffusion. Le représentant du Centre de formation international de l'OIT a commenté la méthodologie sur laquelle reposent le module de formation et l'optique adoptée, et a apporté des éclaircissements sur la composition du module.

149. Les membres du Conseil ont évalué le nouveau module de formation sur les femmes, la gestion de l'environnement et le développement durable et ont recommandé que l'on étudie la possibilité de consacrer des ressources financières à sa traduction et sa diffusion.

150. Pour l'étude du point 10 de l'ordre du jour, la Directrice par intérim a présenté le document INSTRAW/BT/1995/INF/3 et a porté à la connaissance du Conseil diverses invitations émanant d'une part du système des Nations Unies et priant l'Institut de contribuer et de participer à différentes réunions et, d'autre part, d'établissements universitaires, d'organismes non gouvernementaux et de programmes conjoints avec les centres de recherche. Elle a également fait part de plusieurs demandes d'appui financier provenant d'organisations non gouvernementales locales et internationales. Certains membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation quant à la capacité de l'Institut à participer à des réunions ou à des activités relatives aux programmes pour des raisons budgétaires.

151. Le Président et les membres du Conseil ont félicité la Directrice par intérim d'avoir fait davantage connaître l'action de l'Institut et ont souligné que les initiatives prises dans ce domaine devraient être en accord avec les domaines de priorité établis dans le programme de travail.

152. Quelques membres du Conseil ont demandé des précisions et des éclaircissements sur l'ampleur d'une éventuelle coopération avec les organismes mentionnés dans le document à l'étude.

153. La Directrice par intérim a appelé l'attention du Conseil d'administration sur la nécessité de créer un comité de rédaction, un comité de lecture ainsi qu'un comité consultatif des publications, qui se chargeraient des documents de l'Institut. Ces groupes seraient composés d'un membre du Comité de planification stratégique, qui pourrait être le Président du Conseil, un membre du Conseil et trois ou quatre chercheurs reconnus.

154. Certains membres du Conseil ont vivement souhaité que la présentation d'INSTRAW Nouvelles soit modifiée et que la qualité des articles soit améliorée. Le Conseil a recommandé que, pour chaque publication, un budget soit prévu pour la traduction et l'impression.

155. En ce qui concerne le Bureau de liaison de New York, dont la tâche principale est d'appuyer toutes les activités de l'Institut à l'ONU, la Directrice par intérim a exprimé sa gratitude à l'administrateur pour les diverses tâches qu'il a menées à bien. Elle a également souligné que, malgré le montant élevé du loyer, les bureaux et le matériel actuels n'étaient pas suffisants pour une représentation efficace et pour toutes les activités de l'Institut.

156. Le Conseil a recommandé que des améliorations soient apportées au Bureau de liaison de l'Institut à New York.

X. DATE DE LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL

157. La Directrice par intérim a expliqué qu'avant de convenir d'une date concrète pour la session du Conseil d'administration, il fallait tenir compte des facteurs suivants : a) le programme biennal de l'Institut; b) l'exercice budgétaire et financier de l'ONU, qui s'étend normalement du 1er janvier au 31 décembre; c) la Conférence pour les annonces de contributions de l'ONU, qui a généralement lieu en novembre et qui permet aux États Membres d'annoncer leurs contributions pour l'année suivante. Les conseils des différents organes et organismes des Nations Unies sont généralement constitués six mois avant le début de l'exercice budgétaire. Pour sa part, le Conseil d'administration de l'Institut se réunit en février ou en avril pour adopter le programme et le budget de l'exercice biennal en cours. Se référant aux diverses observations émises pendant la discussion de plusieurs points de l'ordre du jour, la Directrice par intérim a souligné que, pour fixer la date de la prochaine session du Conseil, il fallait tenir compte des préparatifs du programme de travail et du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

158. Un membre du Conseil a suggéré que le Comité de planification stratégique se réunisse immédiatement après la Conférence de Beijing afin d'en analyser les résultats et d'élaborer le programme de travail et le budget-programme devant être présentés au Conseil pour adoption au début de 1996. Le Conseil est convenu que la session à venir devrait être organisée aussitôt que possible en 1996.

XI. ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DE SA QUINZIÈME SESSION

159. À sa 8e séance, le 28 avril 1995, le Conseil a adopté le rapport sur les travaux de sa quinzième session (INSTRAW/BT/1995/R.7 et Add.1 à 11).

XII. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

160. La quinzième session du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme s'est tenue au siège de l'Institut du 24 au 28 avril 1995. Le Conseil a tenu 8 séances.

161. La session a été ouverte par Els Postel-Coster, en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration. En souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, elle a fait observer que celui-ci se réunissait à un moment critique pour l'Institut. Elle a formulé l'espoir que les travaux seraient orientés vers l'avenir de façon à déterminer la meilleure manière de renforcer les activités de l'Institut. Elle a souligné qu'il ne saurait y avoir de développement durable, d'élimination des violations des droits de l'homme, de stabilisation de la population mondiale et d'égalité, tant que les préoccupations des femmes ne seraient pas prises en compte par les politiques de développement économique et politique. C'est pourquoi l'Institut devrait revoir son programme de travail à la lumière de la situation actuelle dans ces domaines et en tenant compte de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle a exprimé sa gratitude à la Présidente par intérim pour toutes les tâches qu'elle a entreprises et menées à bien depuis sa nomination.

162. Le représentant du Secrétaire général, Ji Chaozhu, s'est réjoui de participer à la quinzième session du Conseil d'administration de l'Institut et, au nom du Secrétaire général, a renouvelé ses remerciements au Gouvernement de la République dominicaine. Il a souligné que, dans son message adressé à la communauté mondiale lors du Sommet mondial pour le développement social, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Secrétaire général avait insisté sur le fait que, si l'on voulait résoudre les problèmes sociaux, économiques et politiques mondiaux, il fallait que les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits et exploiter au maximum leurs capacités. Le représentant du Secrétaire général a rappelé que les préoccupations des femmes s'étaient trouvées au centre de nombreuses conférences mondiales, comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial pour le développement social. Il a indiqué que l'émancipation des femmes était au centre de questions liées au développement comme la population, la viabilité du point de vue écologique, la lutte contre la pauvreté, le développement humain, la pénurie alimentaire, l'énergie et l'urbanisation.

163. Le représentant du Secrétaire général a mis en lumière les travaux de l'Institut concernant les statistiques, l'utilisation du temps, la prise en compte du travail non rémunéré des femmes dans les comptes et statistiques nationaux et son intégration dans les économies nationales et mondiales. Il a souligné l'importance du programme de l'Institut relatif à l'eau et au renforcement du rôle et de la participation des femmes en ce qui concerne la gestion des ressources en eau. À cet égard, il a indiqué qu'un séminaire de formation avait été organisé en Namibie en collaboration avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement. Il a ajouté que ce département souhaitait collaborer avec l'Institut à l'organisation de séminaires de formation sur les femmes, la gestion de l'environnement et le développement durable.

164. Il a indiqué que la proposition de fusion de l'Institut et d'UNIFEM serait discutée à la cinquantième session de l'Assemblée générale, après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui doit se tenir à Beijing. À ce sujet, il a ajouté que, quelle que soit l'issue des débats, le rôle et le mandat de l'Institut resteraient essentiels dans le domaine du développement.

165. Parlant au nom du gouvernement du pays hôte et en sa qualité de membre de droit du Conseil d'administration représentant le pays hôte, Jacqueline Malagón, Ministre de l'éducation de la République dominicaine, après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Conseil, a mis en relief l'importance que son gouvernement attachait à la fusion de l'Institut et d'UNIFEM. Elle a appelé l'attention du Conseil sur la résolution 95/10 du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, adoptée par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP le 6 avril 1995 à New York, et qui fait référence à la situation administrative et financière d'UNIFEM. Après avoir donné lecture de la résolution, elle a conclu que celle-ci jetait une nouvelle lumière sur la proposition de fusion, qui n'était, dès lors, pas envisageable.

166. Elle a mis en lumière le fondement juridique de l'établissement de l'Institut en citant les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Elle a souligné que les réformes des organes des Nations Unies oeuvrant dans le domaine de la promotion de la femme devraient être intégrées à la réforme générale de l'ONU, du Conseil économique et social comme d'autres organes du système, puisqu'ils devraient traiter des questions relatives au développement économique, social et culturel et à la restauration de la paix.

167. Mme Malagón a ensuite souhaité la bienvenue en République dominicaine à tous les membres du Conseil, et en particulier à ceux qui participaient au Conseil pour la première fois. Elle a demandé que sa déclaration soit publiée en annexe, comme cela avait été le cas en 1994 (voir annexe II).

168. Dans son allocution, la Directrice par intérim a souligné que l'on ne saurait trop répéter que les femmes et les hommes doivent participer de manière égale à tous les secteurs de l'activité économique et sociale. Une étude des progrès réalisés dans le domaine de la promotion de la femme depuis la création officielle de l'Institut par la résolution 3520 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1975 a montré qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la recherche et de la formation, en particulier en ce qui concerne l'impact des sciences et des techniques sur la vie quotidienne des femmes, la traduction des connaissances existantes en décisions de politique générale et la capacité des institutions à favoriser le développement durable.

169. La Directrice par intérim a souligné que le développement et la démocratie ne seraient une réalité que lorsque toute la population pourrait y participer de manière significative. Elle a ajouté qu'il existe de grandes différences en ce qui concerne les chances, les compétences et les capacités individuelles ainsi que les pratiques et les perceptions culturelles. Ces différences pourraient constituer de sérieux obstacles au développement démocratique, si l'on ne prend pas les mesures d'incitation et d'encouragement nécessaires. L'expérience montre que la diversité culturelle et les échanges entre les peuples favorisent le progrès.

B. Participation

170. Les membres du Conseil dont les noms suivent ont participé à la session : Ihsan Abdalla Algabshawi (Soudan), Selma Acuner (Turquie), Fatima Benlismane Hassar (Maroc), Pilar Escario Rodriguez-Spiteri (Espagne), Aída González

/...

Martínez (Mexique), Noëlie Kangoye (Burkina Faso), Amara Pongsapich (Thaïlande), Els Postel-Coster (Pays-Bas), Gail Saunders (Bahamas), Renata Siemienka-Zochowska (Pologne) et Sudarsono (Indonésie).

171. Étaient également présents les membres de droit du Conseil ci-après : le représentant du Secrétaire général (Secrétaire général adjoint, Département des services d'appui et de gestion pour le développement), le représentant du pays hôte (République dominicaine), des représentants de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Directrice par intérim.

172. Le Directeur de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des services d'appui et de gestion pour le développement de l'ONU, ainsi que des représentants du Centre de formation international de l'OIT, du PNUD, d'UNIFEM et de l'UNICEF ont également participé à la session.

173. L'interlocuteur de l'Institut à Cuba, la Federación de Mujeres Cubanas (FMC), était également représenté.

C. Élection du bureau

174. À sa première séance, conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil a élu le bureau suivant par acclamation :

Présidente : Els Postel-Coster (Pays-Bas)

Vice-Présidente : Fatima Hassar (Maroc)

Rapporteur : Ihsan Abdalla Algabshawi (Soudan)

D. Ordre du jour

175. À sa 1^{re} séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant (INSTRAW/BT/1995/INF/2/Add.1) par consensus :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection des membres du bureau.
4. Projet de plate-forme d'action – Beijing 1995.
5. Réunion du Comité de planification stratégique : application des recommandations.
6. Rapport intérimaire de la Directrice par intérim, mettant spécialement l'accent sur la préparation des activités liées à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing.

7. Examen du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 et de la situation budgétaire, compte tenu de la Conférence d'annonces de contributions; personnel de l'Institut.
8. Incidences des décisions intergouvernementales prises récemment à propos de l'Institut et interaction plus étroite qu'il est proposé d'instituer avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Commission de la condition de la femme, la Division de la promotion de la femme et UNIFEM; plans d'interaction de l'Institut et d'UNIFEM après 1995.
- 8a. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.
9. L'Institut et le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies : contribution de l'Institut.
10. Interlocuteurs de l'Institut.
11. Autres questions liées au fonctionnement de l'Institut.
12. Date de la prochaine session du Conseil d'administration.
13. Adoption du rapport de la session.

E. Conclusions

176. La Présidente du Conseil, Els Postel-Coster, a exprimé sa gratitude à M. Ji Chaozhu, pour sa présence en tant que représentant du Secrétaire général : "Nous considérons que cette présence manifeste l'importance qu'attachent les plus hautes instances de l'ONU aux travaux de l'Institut. Nous avons demandé à M. Guido Bertucci, juste avant son départ, d'exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour l'attention qu'il accorde à l'Institut et de lui dire à quel point nous comptons sur son appui. Si, malgré une période marquée par les épreuves et les difficultés, l'Institut est toujours solide et continue à présenter une liste impressionnante d'initiatives et d'activités, le mérite en revient sans aucun doute au dynamisme extraordinaire et au dévouement de la Directrice par intérim, Mme Martha Dueñas-Loza. Il n'est pas exagéré de dire que, par son action au cours de cette période difficile, elle a sauvé la vie de l'Institut."

Annexe I

BUDGET RÉVISÉ ET PROGRAMME DE TRAVAIL : PROPOSITIONS FAITES
PAR LA DIRECTRICE PAR INTÉRIM AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES
POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

À l'attention de tous les membres du Conseil

Le document de séance CRP/2 présente une version révisée du budget de l'Institut, établie sur la base des programmes d'activité tels qu'ils ont été initialement approuvés à la quatorzième session du Conseil d'administration de l'Institut, au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 (INSTRAW/BT/1994/R.3).

Après avoir procédé à une évaluation approfondie de la situation financière actuelle de l'Institut ainsi que des engagements qu'il se doit d'honorer pour mener à bien son programme de travail durant l'exercice en cours, et conformément à la résolution 1994/30 du Conseil économique et social, je vous sou mets ci-après une proposition concernant une nouvelle formulation de la mise en oeuvre du programme de l'Institut pour 1995, en application du paragraphe 111 du rapport du Conseil d'administration de l'Institut, présenté à la reprise de la session du Conseil économique et social qui s'est tenue à New York en novembre 1994 (E/1994/68, en date du 7 juin 1994).

La priorité a été accordée aux activités liées à la participation et à la contribution de l'Institut à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra à Beijing, en septembre 1995. À cette fin, il a été envisagé, compte tenu de la situation financière actuelle, d'organiser plusieurs ateliers et tables rondes portant sur les domaines d'activité passés et présents de l'Institut. De même, une importance particulière a été accordée à la réalisation, dans plusieurs langues (arabe, chinois), de publications spécialisées et de documents d'information de l'Institut; il s'agira notamment, de produire un disque compact ROM sur les activités de l'Institut, afin de mieux les faire connaître et de mettre en relief le rôle de l'Institut. Une somme modeste a également été affectée à l'achat de documents de recherche servant aux publications.

La nécessité de moderniser le matériel de communication et de traitement de l'information a également été prise en compte. À cet égard, l'installation d'un système de courrier électronique et la connexion au réseau Internet, ainsi que l'acquisition d'un nouveau standard et de téléphones ont été incluses dans ces prévisions budgétaires.

En élaborant cette proposition, il a été tenu compte de la nécessité d'établir des calendriers réalistes et de la possibilité pour l'Institut de se doter des ressources humaines nécessaires à la mise en oeuvre efficace de son plan de travail. En outre, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut ont été dûment prises en considération lors de l'examen des incidences financières découlant des initiatives et activités potentielles de l'Institut.

Veillez noter également que la présente proposition entraînerait le report de crédits inutilisés, initialement affectés à d'autres activités de programme qui n'ont pas encore été exécutées, et qui devraient être différées. Il est donc de la plus haute importance que la nouvelle formulation proposée soit examinée attentivement.

Lors de l'examen du budget pour l'exercice biennal 1996-1997, l'attention voulue devrait être accordée à des questions telles que le solde du Fonds d'affectation spéciale et les contributions.

À cet égard, il est essentiel que des crédits suffisants soient alloués en vue du remplacement du matériel de bureau et du matériel en général, dans la mesure où une partie importante de celui-ci est obsolète et doit être remplacée.

De même, certaines parties du bâtiment de l'Institut doivent faire l'objet de réparations et de travaux d'entretien importants. En outre, les locaux à usage de bureau sont, bien souvent insuffisants, en particulier ceux affectés au Groupe de la recherche et de la formation, à l'imprimerie, à la bibliothèque et aux archives.

L'attention voulue devrait être accordée à cette question dans la mesure où le mauvais état du matériel de bureau et l'exiguïté des locaux ont des incidences négatives sur la qualité et l'efficacité de l'ensemble des activités de l'Institut.

Annexe II

DÉCLARATION FAITE PAR JACQUELINE MALAGÓN À LA QUINZIÈME SESSION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE
RECHERCHE ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION
DE LA FEMME

Saint-Domingue, 24-28 avril 1995

Au nom du Gouvernement de la République dominicaine et en ma qualité de représentante du pays hôte auprès du Conseil d'administration de l'Institut, je souhaite cordialement la bienvenue au représentant du Secrétaire général, M. Chouzu Ji, Secrétaire général adjoint, aux membres du Conseil, ainsi qu'aux observateurs qui se sont joints à nous pour la quinzième session du Conseil.

Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir les nouveaux membres du Conseil et nous tenons, Madame la Présidente, à vous exprimer notre gratitude pour avoir accepté d'assumer la présidence. Nous espérons, Mesdames et Messieurs, que votre séjour en République dominicaine sera aussi agréable que possible.

Madame la Présidente, j'avais préparé une intervention pour cette première réunion du Conseil d'administration. Cependant, nous avons appris, vendredi 4 avril, que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP) avait adopté, au cours d'une réunion extraordinaire, une résolution qui revêt, selon nous, une importance capitale et que nous devons vous faire connaître de toute urgence. Nous avons donc décidé de faire distribuer le texte de la présente déclaration et de vous donner lecture, pour votre information, de la résolution en question. Une traduction officielle de celle-ci n'ayant pas encore été établie, je vous prie de m'excuser de la lire en anglais. Cette résolution se lit comme suit :

"95/10. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec une vive inquiétude des déclarations faites par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme au Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire, et se déclare très préoccupé par la grave situation financière et administrative du Fonds;

2. Prend également note des efforts déployés jusqu'à présent par l'Administrateur et la Directrice pour répondre à ces préoccupations;

3. Prie l'Administrateur, agissant en coopération avec la Directrice et le Comité consultatif :

a) De soumettre dès que possible une analyse détaillée des causes de la situation financière et administrative du Fonds, son ampleur et ses

/...

incidences, à tous les niveaux, pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme des Nations Unies pour le développement, y compris un bilan financier à jour et d'indiquer les modalités de l'exploitation de la réserve opérationnelle du Fonds et les principes directeurs régissant son utilisation;

b) De soumettre dès que possible un rapport exposant les mesures qui auront été prises à tous les égards pour renforcer le contrôle sur les finances, l'administration et la gestion du Fonds des Nations Unies pour la femme, notamment le rôle qui incombe au Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne la supervision et les mécanismes prévus à cet effet;

4. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme réexaminera ses opérations, y compris ses dépenses administratives, et ses engagements financiers devant être présentés au Conseil d'administration, y compris les activités financières se rapportant à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et qu'il s'évertuera à réduire l'importance et le nombre de ses engagements et décaissements en fonction des projections de ressources et qu'il fera rapport au Conseil d'administration compte tenu des responsabilités particulières qui lui incombent à l'égard de la Conférence;

5. Décide en outre, compte tenu des renseignements qui lui ont été fournis sur les engagements financiers du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et les activités envisagées se rapportant à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, que, à compter de ce jour, le Fonds ne prendra aucun nouvel engagement financier avant que le Conseil d'administration n'ait examiné les questions traitées dans les rapports susmentionnés;

6. Prie l'Administrateur, agissant en collaboration avec la Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, de convoquer une réunion officieuse du Conseil d'administration en mai 1995, dont l'objet sera d'établir un rapport intérimaire sur les questions susmentionnées ainsi qu'un tableau synoptique du rapport des vérificateurs internes des comptes;

7. Prie en outre l'Administrateur d'informer le Comité des commissaires aux comptes que le Conseil d'administration souhaite que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ait la priorité dans son programme de travail actuel;

8. Décide d'examiner, à sa session annuelle de 1995, le mandat et le mode de financement d'une évaluation extérieure du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

9. Prie également, à la lumière de ce qui précède et en attendant les résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de reporter l'examen des orientations futures du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à sa première session ordinaire de 1996.^a

[La résolution a été adoptée par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP le 7 avril 1995.]

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de l'Institut, cette résolution, qui n'a fait l'objet d'aucune diffusion, bouleverse radicalement la perspective de fusion de l'Institut et d'UNIFEM. Je ne m'étendrai pas sur les raisons, on ne peut plus évidentes, pour lesquelles une telle fusion nous paraît plus inadmissible que jamais. Que chacun tire ses propres conclusions et fasse les recommandations qui s'imposent. Il vous appartient de vous prononcer.

Au nom du Gouvernement et du peuple dominicains, je saisis cette occasion pour vous souhaiter un agréable séjour en République dominicaine et former des vœux pour le succès de la réunion. Avec leur traditionnel sens de l'hospitalité, les Dominicains se réjouissent de votre présence dans leur pays. Bienvenue à tous.

^a Lorsqu'elle a donné lecture de l'exposé oral de la résolution, en anglais, Mme Malagón a omis l'alinéa c) du paragraphe 3. Celui-ci se lit comme suit :

"c) D'élaborer sans retard un plan visant à rétablir la situation sur le plan des finances, de l'administration et de la gestion du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, comportant notamment les mesures que le Conseil d'administration pourrait juger nécessaires d'adopter, et de le présenter au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1995".
